DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Séance du : 8 octobre 2019

Compte-rendu affiché le 09 octobre 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2019

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Anne-Marie JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Maryse JOBERT-FIORE à Jean-Christian DARNE, Yves DELAGOUTTE à Roland CRIMIER, Karine GUERIN à Christian ARNOUX, Bernadette VIVES-MALATRAIT à Agnès JAGET, Marie-Paule GAY à Nicole CARTIGNY, Yves GAVAULT à Marylène MILLET, Anne-Marie JANAS à Philippe MASSON, Gilles PEREYRON à Thierry MONNET

Membres absents à la séance :

Serge BALTER

****

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MAISON MÉDICALE DE GARDE DU SUD OUEST LYONNAIS

Délibération : **10.2019.066**

Transmis en préfecture le :

15 octobre 2019

<u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

La Maison Médicale de Garde du Sud-Ouest Lyonnais (MMG-SOL) est ouverte depuis mai 2014. Près de 117 médecins libéraux se relaient pour permettre son fonctionnement les soirs de la semaine, les samedis, dimanches et jours fériés. Elle regroupe les secteurs d'Oullins, Saint-Genis-Laval, Givors, et depuis le 1er février 2018 les communes de Mornant et Chaponost.

Les principaux objectifs de la structure sont de désengorger les urgences hospitalières mais également d'améliorer l'accès à l'offre médicale sur les communes du Sud Ouest lyonnais rendant ainsi un réel service de proximité à la population.

Avec 9 000 consultations en 2018 dont plus de 12% concernent des Saint Genois. cette structure est l'une des plus importantes du département.

La maison médicale dispose d'un modèle de financement mixte, identique aux autres du Rhône : 90% provenant de l'Agence Régionale de Santé (ARS) puis des subventions communales et enfin des cotisations des médecins. Si ce fonctionnement permet aujourd'hui d'équilibrer les comptes de l'établissement, il est important d'accompagner son évolution afin d'offrir une meilleure qualité de travail et d'accueil du personnel ainsi que des patients. Par ailleurs, le montant de la subvention de l'ARS versée en fin d'année n'étant pas connu à l'avance crée un risque permanent sur le budget annuel susceptible d'engendrer des difficultés de gestion de la structure.

Au regard des éléments précités, l'association des médecins de la Maison Médicale de Garde du Sud Ouest Lyonnais nous a sollicité par courrier en date du 2 juillet dernier afin que la Ville de Saint-Genis-Laval puisse apporter une aide financière nécessaire au bon développement de la structure.

Aussi, dans le but d'accompagner cette dynamique territoriale et d'offrir des prestations de santé de qualité aux Saint Genois, la municipalité souhaite soutenir financièrement la MMG-SOL à hauteur de 1500 euros pour l'année 2019.

Mesdames, Messieurs,

je vous demande de bien vouloir,

- ÉMETTRE un avis favorable pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'association des Médecins de la Maison Médicale de Garde du Sud Ouest Lyonnais

- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER

MAIRIE de SAINT-GENIS-LAVAL Rhône

Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.